

PARIS, ce 15 octobre 1811.

Messieurs



Montré exécuteur du testament de M. Schuchardt dont mon épouse est la légataire universelle, j'ai l'honneur de vous prévenir que, pour me conformer aux désirs de mon respectable prédécesseur, je me propose de prendre la suite de toutes ses affaires, telles qu'Opérations de Banque, Commissions, Recettes de Reutes, ainsi que des Achats et Ventes de marchandises; que je continuerai sous les mêmes errements.

Je ferai mes efforts pour y apporter la prudence et la sagesse qui ont toujours caractérisé les opérations de M. Schuchardt. D'après ses dispositions, la maison conserve tous ses capitaux; et j'y ajoute les miens personnels.

Par reconnaissance et par respect pour sa mémoire, je conserverai son nom qui m'est aussi cher qu'il est honorablement connu dans le commerce, et signerai Haussmann de Schuchardt.

J'ose espérer que les marques distinguées d'amitié et de confiance dont le défunt a bien voulu m'honorer, m'ouvriront accès à votre estime.

Veuillez, Messieurs prendre note de ma signature, et me croire avec considération

Haussmann de Schuchardt